

POUGNY

Informations

www.pougny01.com

décembre 2010

N°101

Mairie de Pougny

Rue de la mairie

01550 POUGNY

Tél : +33.450567877

Fax : +33.450567115

e-mail : mairie@pougny01.com

Mardi 14h00 à 18h00

Mercredi 08h00 à 12h00

Jeudi 08h00 à 12h00

Vendredi 14h00 à 18h00

Mardi soir permanence de la
commission d'urbanisme
(Construction) jusqu'à 19h00

Le Maire et le Conseil
municipal souhaitent à
tous les habitants de
Pougny d'heureuses fêtes
de fin d'année et vous
présentent leurs meilleurs
voeux pour 2011.

Nous vous donnons
rendez-vous le vendredi 7
janvier à 18h30 pour la
ceremone des voeux à la
salle de la Mairie

Editorial

2010 nous quitte ! c'est son droit. Nous ne nous y opposerons pas mais nous profiterons de l'occasion pour dresser un rapide bilan de fin d'année et présenter quelques perspectives pour les années qui viennent. Sur le plan financier la situation en cette fin d'année se présente comme il était écrit quelle devait se présenter : conformément au budget voté. Ni miracle, ni catastrophes, ni sorties, ni entrées importantes et imprévues d'argent. L'avenir politique et financier des communes quant à lui n'est ni clairement défini, ni clairement assuré.

La réforme générale des politiques publiques (RGPP) ainsi que la réforme de la taxe professionnelle (TP) engagées par le gouvernement ne sont pas totalement définies et les conséquences qu'elles auront sur les collectivités locales ne sont elles non plus entièrement mesurées. Pour résumer la situation, nous vous donnons ci-dessous en italique quelques lignes de la résolution adoptée par le 93 eme congrès de l'association des maires de France (AMF) en novembre dernier. L'AMF est de loin, de très loin, l'association d'élus locaux la plus importante du pays donc ni un repaire de gauchistes, ni une officine de l'UMP.

Sur la réforme territoriale, l'AMF souligne les avancées renforçant l'intercommunalité dans le respect de l'identité communale, auxquelles elle a contribué. Toutefois, les débats, tant au sein de ses instances que dans les ateliers, ont mis en évidence des appréciations très différentes sur ces réformes : en effet, pour de nombreux maires, elles constituent des régressions qui bouleversent et détériorent considérablement le paysage territorial. Cependant, au-delà de ces divergences, le Congrès, s'appuyant sur les principes de l'AMF, se rassemble pour faire connaître aux pouvoirs publics les préoccupations et propositions des communes de France et de leurs intercommunalités.

Dans le contexte de ces récentes réformes, notre association a été particulièrement active et efficace afin d'éviter que ces textes n'entravent la liberté d'action de nos communes et de leurs intercommunalités. Il n'en demeure pas moins qu'ils modifient



Editorial (suite)

substantiellement l'organisation territoriale, et ce, sur fond de crise économique et sociale qui rend la vie de nos concitoyens de plus en plus difficile et en attente forte de services publics.

Le Congrès en appelle donc au gouvernement et au Parlement pour que les communes et leurs intercommunalités retrouvent les indispensables marges de manoeuvre sur les moyens nécessaires à leur action, qu'ils soient financiers ou humains, afin de maintenir la cohésion sociale et permettre le développement harmonieux de tous les territoires, en métropole comme en outre-mer.

Le Congrès attire donc également l'attention de l'Etat sur les effets dus à la diminution de ses moyens d'intervention sur l'action des collectivités locales et en appelle à la solidarité nationale et territoriale pour que les services publics continuent d'être assurés.

Ce texte peut paraître long mais la question est d'importance, il s'agit ni plus ni moins d'une réforme des fondements de la république. Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette résolution sur www.amf.asso.fr

Pour limiter les incertitudes, le gouvernement a décidé de maintenir pour les trois années à venir la dotation globale de fonctionnement (DGF) - c'est à dire, la somme que le gouvernement alloue chaque année aux communes pour le permettre de vivre – à son niveau de 2010.

C'est un premier élément budgétaire rassurant. Cependant si l'on prend en compte le fait que les départements sont en grandes difficultés financières et qu'ils ne pourront maintenir leurs aides et subventions au niveau où ils étaient, si l'on se dit aussi que du côté des régions la situation est sensiblement la même et si l'on sait enfin que le parlement vient de voter un budget d'économie drastique « du jamais vu depuis 50 ans » selon un ministre alors, il est raisonnable de penser que l'avenir budgétaire des communes n'est pas au beau fixe..

C'est dans ces conditions plutôt moroses, en prenant en compte les informations que nous recevons et en restant très prudents que nous préparons le budget 2011. Derrière cette grisaille peut-être une ou deux signes d'optimisme. La 1ère pourrait provenir du taux de change entre le franc suisse et l'Euro. Plus le taux du franc suisse est haut, plus le montant de la contribution frontalière genevoise sera important et plus la part qui revient aux communes frontalières.

La seconde à plus long terme, pourrait provenir de la construction du barrage de « sous conflan » pour autant que cette construction se fasse et que la commune sache agir pour en tirer ressources.

Parmi les tâches importantes qui nous attendent en 2011 nous élus et vous habitants du village la poursuite de la définition de notre PLU (plan local d'urbanisme). C'est durant cette seconde phase que des choix importants pour le développement de la commune vont être faits. Urbanisme, protection de la nature, agriculture, réservation foncière... nous vous invitons donc à participer à ces travaux.

Il nous reste maintenant à vous souhaiter de bonnes fêtes, une bonne et heureuse nouvelle année et à vous donner rendez-vous pour le premier bulletin de l'année prochaine.



PLU (Plan local d'urbanisme)

Réunion et présentation du diagnostic territorial en vue de la révision du PLU

Suite à la réunion publique du 15 novembre dernier où le cabinet « Espaces et Mutations » a présenté son rapport sur le diagnostic territorial de la commune, il nous a semblé important de vous en présenter en résumé les points principaux. Nous avons donc regroupé tous les thèmes avec une même description afin que cela soit simplifié. Vous trouverez le dossier complet au format PDF sur le site de la commune (165Mo) (<http://www.pougny01.com>) Un exemplaire est également consultable en Mairie. Dans notre prochain numéro nous présenterons les recommandations du cabinet pour les différents points. Il est évident que ces recommandations sont une base de départ sur lequel nous construirons le projet du PLU.

Contexte transfrontalier

Etat des lieux

Un contexte intercommunal et transfrontalier en forte évolution, au sein duquel des orientations d'aménagement et de développement ont déjà été fixées (SCoT, schéma d'agglomération).

Atouts

Un cadre de vie encore préservé au sein d'un bassin de vie dynamique et en forte croissance.

Faiblesses

Un territoire intégré aux grands projets intercommunaux et transfrontaliers, notamment en matière de transports collectifs. Un territoire rural, concerné par des problématiques d'aménagement et de développement d'envergure métropolitaine.

Enjeux

Participer à l'élaboration des grands projets de territoire afin de renforcer le rôle de Pougny dans les enjeux supra communaux. Prendre en compte les diverses échelles territoriales pour construire le projet communal, afin de pouvoir conforter la stratégie du grand territoire, à travers les thématiques : sociales, économiques et environnementales. CES OBJECTIFS DEVRONT COMPATIBLES AVEC LE SCoT

Synthèse structure démographique

Etat des lieux

Une croissance démographique importante, légèrement supérieure aux taux fixés par le SCOT (2,2 contre 2% par an). Une population constituée de familles et d'actifs frontaliers.

Atouts

Une population encore exogène dont les besoins exprimés sont de plus en plus urbains.

Faiblesses

Des ménages dont la taille et la composition évoluent, influencent fortement la typologie des logements réalisés et les besoins en équipements.

Enjeux

La définition d'un taux de croissance et du niveau de population souhaité, adapté aux potentialités de la commune, et compatible avec les objectifs du SCoT. La mise en place d'outils de gestion urbaine dans les futurs secteurs de développement :- identification des tenements fonciers permettant l'accueil de nouvelles populations,- prescriptions d'aménagement afin d'orienter les formes urbaines,- mise en adéquation de la croissance souhaitée avec les équipements publics et collectifs, la capacité des réseaux, les infrastructures et les CES OBJECTIFS DEVRONT ETRE PRÉCISÉS DANS LE PADD (Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)) ET RESTER COMPATIBLES AVEC LES SCoT .





Synthèse le parc de logements

Etat des lieux

Une forte attractivité résidentielle. Un parc composé essentiellement de logements individuels. Une production de logements qui reste encore peu diversifiée et ne permet pas de répondre aux attentes du SCoT.



Atouts

Un parc de logements aidés présent, à conforter. Les perspectives de développement de l'habitat devront correspondre au projet de développement communal retenu (perspectives d'accueil de nouvelles populations, équipements public, infrastructures et réseaux, environnement, activité agricole...)

Faiblesses

Peu de logements collectifs et de logements de faible taille (T2) Une offre de logements locatifs faible pour assurer le renouvellement de la population.

Enjeux

Favoriser la diversification des formes d'habitat, la maison individuelle étant difficilement accessible à tous au regard du coût du foncier, et trop consommatrice d'espace. Apporter des réponses aux besoins des jeunes actifs qui souhaitent s'installer sur le territoire communal. Prendre en compte les objectifs du PLH. Mettre en place des mesures incitatives pour développer le parc de logements locatifs dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement. Envisager de conditionner l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs à la réalisation de logements locatifs aidés. CES OBJECTIFS DEVRONT ÊTRE PRÉCISÉS DANS LE PADD ET RESTER COMPATIBLES AVEC LES ORIENTATIONS DU SCoT

Synthèse formes urbaines

Etat des lieux

Un pôle principal : « Pougny village » et un pôle secondaire : « Pougny gare » Des développements récents de faible densité et consommateurs d'espace Des capacités actuelles de développement de l'urbanisation trop importantes au regard du rythme de la construction (environ 5 logements par an) et des objectifs du SCOT (40 à 60 logements en zone AU à échéance 2017)



Atouts

Une structure villageoise à préserver et à valoriser. Un projet de valorisation et de développement de l'urbanisation autour du pôle gare porté par la CCPG, qui pourrait donner de l'importance au pôle gare

Faiblesses

Des limites de l'urbanisation qui se diluent, conséquence des développements récents diffus. Des contraintes topographiques à prendre en compte. La proximité de la gare source de nuisances

Enjeux

Structurer l'urbanisation future en cohérence et en continuité avec l'urbanisation traditionnelle (volumétrie, densité) à travers des formes urbaines moins consommatrices d'espace (logements collectifs, individuels groupés ou accolés). Reconsidérer les capacités d'accueil du document d'urbanisme au regard des objectifs du SCoT et des capacités d'accueil de la commune. Mettre en place des limites d'urbanisation clairement identifiables avec le domaine agricole. Renforcer la centralité

autour du pôle gare à travers un projet urbain qui :- structure l'urbanisation en cohérence avec les équipements rendus nécessaires par le renforcement de la ligne ferroviaire- proposer une forme urbaine plus homogène, une image plus qualitative et favoriser une certaine densité des constructions

Synthèse transports et déplacements



Etat des lieux

un axe structurant (RD984) et deux axes secondaires (RD76 et RD76b) Des flux de déplacements importants sur la RD984, sources d'insécurité routière Une connexion à Genève par la ligne ferroviaire Genève – Bellegarde et une ligne de bus Des chemins pédestres présents, principalement à usage de loisirs

Atouts

Des projets de sécurisation du réseau viaire Une desserte en train amenée à se renforcer Un projet de pôle multimodal (gare TER, P+R et desserte TC) dans le secteur de la gare Un projet de liaison cyclable Léman Méditerranée Des itinéraires de randonnée à valoriser

Faiblesses

Des conditions de circulation et de stationnement à améliorer

Enjeux

Améliorer et sécuriser le réseau viaire par des aménagements pouvant induire la mise en place d'Emplacements Réservés par la collectivité Requalifier le secteur de la gare à travers un projet urbain qui allie développement de l'urbanisation et création d'un pôle multimodal, grâce à des aménagements adaptés (P+R, gare TER, arrêts de bus ...).Hiérarchiser les projets d'aménagement de la voirie en fonction des secteurs



d'urbanisation futurs Dans le cadre des futures opérations d'aménagement réfléchir à des prescriptions réglementaires incitant à l'usage de modes alternatifs à la voiture particulière Sécuriser et assurer la continuité des aménagements piétonniers dans les déplacements de proximité Valoriser les parcours de promenade et développer les aménagements cyclables CES OBJECTIFS DEVRONT ETRE PRÉCISÉS DANS LE PADD ET RESTER COMPATIBLES AVEC LES ORIENTATIONS DU SCoT

Synthèse Economie

Etat des lieux

Une majorité de travailleurs frontaliers Une économie dominée par les activités artisanales et l'agriculture

Atouts

La proximité du bassin d'emplois lémanique notamment grâce à la ligne ferroviaire Un projet de barrage hydroélectrique sur le Rhône Un potentiel touristique et de loisirs à valoriser

Faiblesses

Des services de proximité peu développés et aucun commerce

Enjeux

Des activités artisanales dont il faut permettre le maintien voire le développement mesuré, en cohérence avec les objectifs du SCoT :- zone économique de moins de 2 ha, - en continuité des espaces urbanisés, - à proximité des transports en commun. Permettre le maintien de l'activité agricole par la protection des



espaces nécessaires au sein du PLU Créer les conditions d'accueil et de mise en œuvre d'un barrage hydroélectrique sur le Rhône La population active Le tissu économique local L'activité agricole

Synthèse environnement

Etat des lieux

Des espaces naturels d'intérêt majeur Des espaces naturels liés à l'eau

Atouts

Un corridor écologique identifié notamment le long de l'Annaz (trame verte et bleue)L'offre en transports en commun en direction de Genève

Faiblesses

Les rejets de la station d'épuration de Pougny-Gare Les rejets d'eaux pluviales dans le marais de l'Étournel Les nuisances sonores induites par les infrastructures de transport

Enjeux

Le maintien de la fonctionnalité des milieux naturels et semi-naturelsLa réhabilitation de la station d'épuration de Pougny-Gare afin de réduire les rejets d'eaux pluviales dans le marais de l'ÉtournelLe développement de formes urbaines



économiques en énergie et qui favorisent le recours aux énergies renouvelablesLe développement des modes de déplacements doux à partir du réseau existant

Synthèse paysage

Etat des lieux

Un paysage vu et qui donne à voir (topographie) La diversité des motifs paysagers (espaces forestiers, vergers, cultures, prairies...) et le réseau hydrographique

Atouts

La qualité des parcours de découverte du territoire communal

Faiblesses

La dilution des limites de l'urbanisation sur le coteau La fermeture paysagère liée à la reforestation

Enjeux

Veiller à la cohérence, au statut et à la qualité des limites d'urbanisation (relation espace bâti et espace agricole ou naturel) en préservant certaines coupures vertes jouant un rôle environnemental et paysager majeurStructurer l'urbanisation en s'appuyant sur les repères qu'offre le grand paysage et prendre en compte les lignes de crêtesRenforcer le maillage doux, en s'appuyant notamment sur la valorisation du réseau hydrographique (cours de l'Annaz)





Repas des aînés

Vous prenez
De la neige,
du ciel bleu,
de l'ambiance,
de la danse,
un bon repas,
des patrons sympas,
des gens qui jouent le jeu
et vous obtenez
un repas des aînés
très apprécié.



Cette année, c'est à Crozet, au restaurant « Le Crozati » que le CCAS avait décidé de réunir nos anciens pour le traditionnel repas de fin d'année. Nouveauté, nous avons invité une chanteuse pour animer le repas et, oh surprise ! Nous avons eu droit à un couple. Le mari chanteur animateur lui aussi et enfant de Pougny n'a pu résister au plaisir de rencontrer les anciens et est donc venu participer à la fête. Nous avons toutes et tous pu mesurer et apprécier les talents musicaux de ce duo qui mène une carrière internationale réussie de chanteurs/animateurs. Répertoire traditionnel français, des pays qui nous entourent, « tubes » d'hier, musiques à danser ... nous avons été gâtés. Les plus avertis d'entre nous ont particulièrement remarqué – et apprécié – avec quelle maestria David Locatelli – puisque c'est de lui et de sa femme dont nous parlons – pouvait jouer de sa guitare, allant jusqu'à lui faire produire des sons de mandoline. Nous avons profiter de l'occasion pour fêter en chantant deux anniversaires, le second, il faut le signaler, pour 50 ans de mariage. La musique et le chant ne ravissent pas simplement les âmes, ils poussent aussi les gens à danser et c'est ainsi que, petit à petit, certains entraînant certains, plus exactement certains entraînant certains, des couples sont allés avec plaisir tourner, valser, retrouver les pas du tango, du chacha, de la java, du rock et même du twist ! C'est sur une note poétique que c'est terminée cette soirée. Notre aède, barde communal, injustement victime il y a quelques années d'une rencontre imprévue avec un vol d'hirondelles trouva le mot de la fin, au moment du toast final : « si un vol d'hirondelles ne fait pas le printemps, le



Neige et déneigement.

L'importante chute de neige de fin décembre, début décembre nous a permis de tester grandeur nature notre matériel de déneigement. Les premiers résultats sont satisfaisants. Pougny possède maintenant son propre matériel de déneigement mais nous conservons cependant le contrat de déneigement avec l'entreprise « la petite casse » pour nous suppléer ou nous aider en cas de besoin.

Avec l'expérience et vos conseils nous peaufinerons notre action. Mieux définir les lieux à déneiger, trouver des endroits de stockage de la neige, de retournement pour le tracteur etc. Nous ne déneigerons pas les espaces privés. Les propriétaires sont invités à contacter les entreprises privées en particulier « la petite casse ». Renseignements aussi en mairie.

Commerces

Poissonerie
le mardi 14h
Rue Robert Mottier
14h30 HLM

Fromage
Mercredi tous les 15 jours
de 11h à 12h où ?



Associations

Vous êtes retraité(e) ? Cette carte personnelle vous est destinée : créée pour vous faciliter le quotidien, elle vous sera d'autant plus utile que celui-ci est parfois malmené par des événements de vie imprévus. Comportant les coordonnées de vos nombreux interlocuteurs (médecin traitant, kinésithérapeute, pharmacie ...), elle deviendra votre repère et aidera en cas d'urgence à identifier vos proches à prévenir, ou les professionnels vous connaissant le mieux. Photographie de vos contacts entretenus avec les intervenants du domicile, elle concentre l'essentiel des informations nécessaires à un suivi de qualité et favorisera une éventuelle coordination entre eux. Editée par le Conseil Général la carte mémo est valable sur tout le département de l'Ain. Conservée avec votre carte vitale, son utilisation et sa mise à jour en seront simplifiées. Demandez la vôtre au CLIC du Pays de Gex, Terrasses de Chevry – Bâtiment D – Route de Prost – 01170 CHEVRY. Plus de renseignements : clic@ccpg.fr ou 04 50 41 04 04

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX PERSONNES
DE L'AIN

ADAPA
L'aide à domicile pour tous

Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué... ?
Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?

L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés

M^{me} Anita BOULAS-CHARDON
58, rue de Genève – 01630 ST GENIS POUILLY
☎ 04 50 20 66 80 / Fax : 04 50 20 60 12
(a.boulas@adapa01.com)

Rugby

Le RCCC a terminé sa première partie de saison autour du traditionnel repas offert à la cinquantaine de rugbymen début décembre. Les joueurs ont fêté dignement leur bon classement du 1er tour avec les victoires accumulées pour les petits. Les plus grands ne sont pas en reste..... pour la plus grande joie de leurs coatchs. Chaque samedi, les éducatrices et éducateurs accueillent avec grand plaisir ces sportifs qui par tous les temps s'entraînent, plaquent et évoluent avec leurs copains dans une atmosphère chaleureuse. Il n'est pas trop tard pour rejoindre le Rugby Club du Canton de Collonges, vous pouvez appeler 06 45 53 40 49 ou visiter leur site www.rugby-collonges.fr

Un nouveau service pour les habitants de Pougny.
En effet madame xxx a décidé de fermer son salon de ?? et de créer une entreprise de « coiffure à domicile ».
Nous souhaitons bonne chance à notre nouvel entrepreneur.

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur votre dossier.



Internet : www.ain.caf.fr
Tél : 0 810 25 01 10
24/24 7/7

Barrage de Conflan Nouvel aménagement Hydroélectrique

Depuis 1992 la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et les SIG (Services Industriels de Genève) sont associés dans l'exploitation et la rénovation du barrage de Chancy-Pougny. Le nouveau projet de Conflan s'appuiera sur cette expérience pour mettre en place un nouveau partenariat qui prévoit un partage à part égal des revenus et des investissements. Outre l'alimentation du réseau français le nouvel équipement permettra d'optimiser l'autonomie énergétique du canton de Genève.

Ce projet de nouvel aménagement hydroélectrique est l'un des derniers réalisables sur le Rhône.

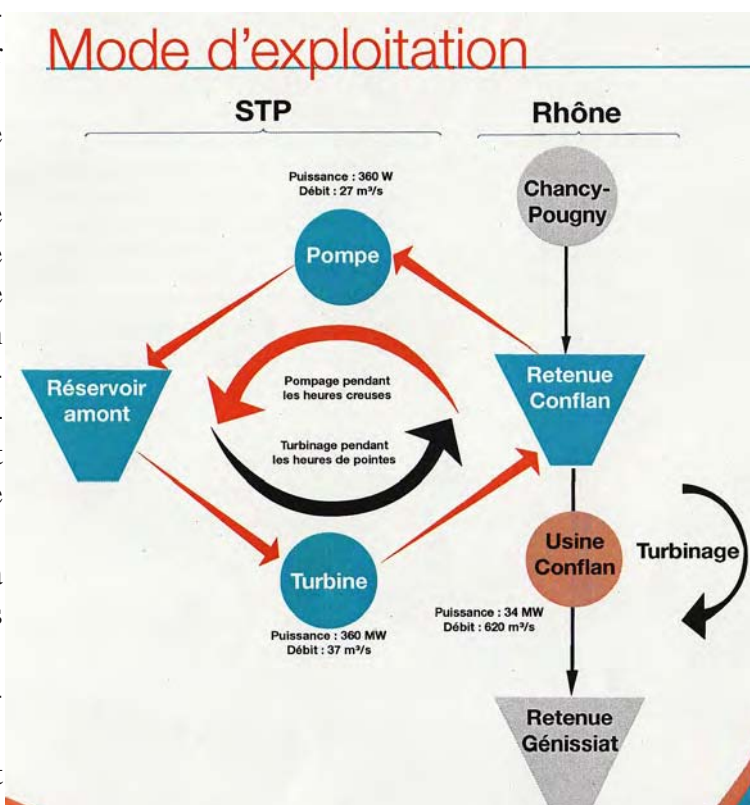
Situé à la frontière en Chancy et Pougny ce projet comprendra deux phases :

Première phase le barrage-centrale de Conflans le projet consiste à construire sur le Rhône au lieu-dit sous Conflan une centrale hydroélectrique intégrée dans un barrage en aval de la centrale existante de Chancy-Pougny d'une puissance installée et que 34 MW le barrage-centrale de Conflan construit au fil de l'eau permettra de produire annuellement 141 GW d'électricité 100 % renouvelable soit l'équivalent de la consommation électrique de 25000 foyers (hors chauffage).

Deuxième phase aménagement de pompage-turbinage

Dans une éventuelle deuxième phase le projet sera complété par une station de pompage et de turbinage souterraine. Celle-ci puisera l'eau dans la retenue de Conflan principalement la nuit lorsque l'énergie produite au fil de l'eau ne peut pas être valorisée la pompera afin de remplir un lac en hauteur (crête du Jura) La réserve d'eau ainsi constitué permettra de produire de l'énergie aux heures de pointe lorsque la demande énergétique est forte.

En stockant le surplus d'énergie à certaines heures creuses pour le restituer aux périodes de forte consommation la station conciliait ainsi la satisfaction de l'ameublement en électricité en heure de pointe et de développement harmonieux des énergies. Cette station aura une capacité de production en heure de pointe de 530GWh soit la consommation électrique de 96000 foyers par 24 h. Ces ouvrages seront raccordés aux réseaux français et SIG existants.



Naissance :

Yossra BAHLOUL
née le 11/10/2010

Décès :

Roger, Amable DRUET
décédé le 22/11/2010

Antide, Joseph CHAUCHAIX
décédé le 25/11/2010

Conférence sur les tuileries du samedi 23 octobre dernier

Une trentaine de personnes intéressées par le passé de la commune s'étaient déplacées pour assister à la conférence de monsieur Jena Maret consacrée à «L'aventure des tuiliers en Avant Pays Savoyard»

Après un historique géologique expliquant la présence d'argiles dans notre région Monsieur Maret passa à l'histoire locale des tuileries et des tuiliers. Nous avons appris beaucoup de choses, que la présence de tuileries dans la région est attestée depuis l'époque romaine, de la pénibilité de ce travail, de l'organisation : six mois pour préparer l'argile et le combustible, six mois pour cuire les tuiles, que la tuilerie Crepel a été la première et pendant longtemps la plus grande tuilerie industrielle de la région etc.

Quelques questions et autant de réponses amenèrent cette réunion à son terme. Monsieur Maret nous annonça pour bientôt la parution de son prochain livre qui traitera plus profondément de la tuilerie Crepel. La dizaine d'ouvrages que le présentateur avait emmenés avec lui trouvèrent rapidement dédicaces et nouveaux propriétaires.

Monsieur Jean Maret nous promit aussi un résumé de l'histoire de la tuilerie Crepel pour notre bulletin municipal. Nous l'avons reçu, mis sur le site de la commune et nous en commençons la publication dans ce bulletin.

Merci encore à Monsieur Maret qui nous permet de connaître un peu mieux l'histoire de notre village. Merci aussi aux participants qui par leur présence nous montrent que des soirées de ce type ont leur place dans la commune. Nous vous disons à tous à la prochaine. Nous présentons dans ce numéro la première partie du résumé de cette conférence.

LES TUILERIES DE POUIGNY

Au hameau de La Tuilière il y eut dans la commune deux tuileries situées non loin du Rhône, LA TUILERIE ANCIENNE Signalée en 1550, elle appartenait au seigneur de Pougny (article de A. Malgouerné dans Inventaire du canton de Collonges). Les tuiliers de cette époque travaillaient sans doute d'une manière très peu différente de celle des Romains qui en construisirent une à Chancy. Ils exerçaient leur métier tout en cultivant une petite propriété de subsistance qui leur appartenait ou qu'ils louaient. La récolte de l'argile, faite manuellement était pénible. On décapait soigneusement le sol en enlevant la terre végétale. On extrayait la terre sur une profondeur d'environ deux mètres; après avoir ôté les petits graviers, on écartait les débris végétaux résiduels ; à Pougny où l'argile était tirée de la colline, il fallait prendre soin d'éviter tout glissement de terrain et éviter les graviers. On transportait l'argile sous les hangars de la tuilière où elle était mise à pourrir dans une fosse dont le fond était garni de briques. Un m3 de terre permettait de fabriquer un millier de tuiles. Avant son utilisation l'argile avait été soigneusement brassée, homogénéisée par piétinement, éventuellement mouillée pour obtenir une pâte ni trop molle ni trop dure. Le tuilier, assis devant une petite table, mettait une grosse poignée d'argile dans un moule, simple cadre en fer disposé sur une planchette, et façonnait la tuile qu'un aide mettait à sécher sur une couche de sable, à l'abri du soleil et de la pluie (pendant au moins 3 semaines, plus selon les conditions climatiques). Le four était en pierres doublées de briques, recouvert d'une charpente pour le protéger de la pluie, le foyer le plus souvent orienté à l'opposé des vents dominants ; il y avait une ou deux portes de chargement murées par des briques crues avant la mise en route du feu. La cuisson durant 3 jours et 3 nuits. (à suivre..)